

Présentation du Partenariat Union européenne-Afrique sur le Coton

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les participants,

Je vous remercie de me donner l'opportunité de m'exprimer à l'occasion de cette 69^{ème} Réunion plénière de l'ICAC pour vous parler du partenariat Union européenne-Afrique sur le coton

Le partenariat Union Européenne-Afrique sur le coton est né en réponse aux inquiétudes des filières cotonnières africaines fortement affectées par la baisse des prix internationaux du coton au cours des années 1990 et au-delà de 2000.

A l'occasion du *Forum de Paris*, en 2004, l'Union Européenne et les pays africains ont approuvé la création du partenariat ainsi que de son plan d'action, qui depuis février 2010 a cédé le pas à un *Cadre d'Action*.

Le partenariat comporte d'une part un volet 'Commerce' visant l'établissement de relations commerciales équitables dans le cadre de l'OMC par le biais du Programme de Doha pour le développement; d'autre part, un volet 'Développement' ayant pour objectif l'amélioration durable de la compétitivité, de la valeur ajoutée et de la viabilité des filières cotonnières africaines en optimisant l'impact sur le revenu du producteur.

Le Cadre d'action traduit les objectifs de ces deux composantes à travers six axes stratégiques que je vais mentionner:

- Le premier vise à l'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton
- Le second à l'amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficience
- Le troisième est dédié à l'amélioration de la compétitivité externe et interne des filières
- Le quatrième axe stratégique porte sur la réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières
- Le cinquième concerne l'accroissement de la valeur ajoutée générée par les filières cotonnières, et enfin
- Le sixième se rapporte au renforcement de l'efficience et de l'efficacité de la coordination des appuis au niveau international, régional et national.

Afin d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'Action, le partenariat est doté d'un organe de pilotage dénommé: le *Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton* (COS-Coton).

Le COS-Coton a pour mission de gérer les besoins des divers acteurs de la filière, d'assurer la cohérence et l'appropriation du cadre d'action et des programmes associés,

Fort de onze membres exécutifs, le COS-Coton représente cinq catégories d'acteurs, à savoir les Etats ACP, l'Union Européenne, les Organisations d'intégration régionale africaine, les organisations UE-ACP et les associations professionnelles régionales africaines, comprenant l'Association des Producteurs de Coton Africains, l'Association Cotonnière Africaine et la Fédération africaine des industries du coton et des textiles.

De 2004 à avril 2010, près de 140 interventions d'appui spécifique au coton africain, en formulation, en cours ou terminées ont été répertoriées auprès de la Commission européenne, des Etats membres et des autres financeurs. L'ensemble de ces appuis représente un montant total estimé à environ 450 millions d'Euro (580 millions de dollars) dont près des deux-tiers sont apportés par la Commission européenne et ses Etats membres.

Parmi les programmes actuellement en cours, signalons le programme tous ACP relatif aux produits de base agricole, financé par la Commission européenne et mis en œuvre par cinq organisations internationales. Ce programme consacre un volet spécifique au coton de 15 millions d'Euro (19 millions de dollars) sur la période 2007-2011, dont les activités s'inscrivent dans le cadre d'action du partenariat

Enfin, je peux déjà vous informer qu'une identification d'un nouveau programme tout ACP sur le coton africain est en cours. Elle sera suivie d'une phase de formulation prévue dans le courant du quatrième trimestre 2010. Ce programme, d'un montant de l'ordre de 10 millions d'Euro (13 millions de dollars), devrait pouvoir débuter dans le courant du premier semestre 2012.

Permettez-moi de terminer mon intervention en vous signalant, d'une part, que le COS-coton dispose également d'un site internet : <http://www.coton-acp.org> régulièrement mis à jour. D'autre part, les principaux documents relatifs au partenariat, à son cadre d'action, aux appuis spécifiques au coton africain depuis 2004, comprenant également un compte rendu de l'état d'avancement des activités du volet coton du programme tous ACP sur les produits de base agricoles, sont repris sur un CD-ROM remis aux participants.

Je suis à la disposition de ceux qui le désirent pour de plus amples informations.

Merci pour votre attention